



Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2022

(La réunion a eu lieu par visioconférence)

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2022
2. 8011 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État
 - Rapporteur : Madame Djuna Bernard
 - Présentation de l'avis complémentaire du Conseil d'État
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7866 Projet de loi portant création d'un établissement public nommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg » et instauration d'un régime d'aides financières et portant modification :
 - 1° de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 2° de la loi modifiée du 24 juillet 2001 portant création d'un établissement public nommé « Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster » ;
 - 3° de la loi du 26 mai 2004 portant création d'un établissement public nommé « Centre de Musiques Amplifiées » ;
 - 4° de la loi du 16 décembre 2011 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte » et de la Fondation Henri Pensis
 - Rapporteur : Madame Djuna Bernard
 - Présentation du deuxième avis complémentaire du Conseil d'État
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 7920 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique
 - Rapporteur : Madame Djuna Bernard
 - Présentation de l'avis complémentaire du Conseil d'État
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

5. 7948 Projet de loi portant institution d'un congé culturel et modification :
1° du Code du travail ;
2° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ;
3° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux
- Rapporteur : Madame Josée Lorsché
 - Présentation de l'avis complémentaire du Conseil d'État
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

6. Divers

*

Présents : Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, M. Emile Eicher, M. Fred Keup, M. Pim Knaff, Mme Josée Lorsché, Mme Elisabeth Margue, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Jo Kox, M. Chris Backes, Mme Béryl Bruck, Mme Catherine Decker, du Ministère de la Culture

M. Ben Zenner, du groupe parlementaire déi gréng

Mme Carole Closener, M. Noah Louis, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Sam Tanson, Ministre de la Culture

*

Présidence : Mme Djuna Bernard, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2022

Le projet de procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2022 est approuvé.

2. 8011 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État

La Présidente-Rapportrice, Mme Djuna Bernard (déi gréng), se réfère au projet de rapport diffusé par courrier électronique le 28 novembre 2022. Ledit projet de rapport ne soulève aucune observation ou question de la part des membres de la Commission.

Soumis au vote, le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

La Commission propose le modèle de base pour les discussions en séance plénière.

- 3. 7866** **Projet de loi portant création d'un établissement public nommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg » et instauration d'un régime d'aides financières et portant modification :**
1° de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
2° de la loi modifiée du 24 juillet 2001 portant création d'un établissement public nommé « Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster » ;
3° de la loi du 26 mai 2004 portant création d'un établissement public nommé « Centre de Musiques Amplifiées » ;
4° de la loi du 16 décembre 2011 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte » et de la Fondation Henri Pensis

La Présidente-Rapportrice, Mme Djuna Bernard, se réfère au projet de rapport diffusé par courrier électronique le 29 novembre 2022.

En réponse à M. André Bauler (DP), il est précisé que le Fonds culturel national (FOCUNA) n'est pas absorbé par « Kultur | lx ».

Mme Octavie Modert (CSV) demande à ce qu'une phrase soit ajoutée aux considérations générales pour mettre en avant le rôle précurseur de « *music:LX* ». Mme Djuna Bernard approuve cette demande.

À cette fin, est modifiée la phrase suivante à la page 3 du projet de rapport susvisé :

« Parmi les initiatives préexistantes, il convient de mentionner en particulier « *music:LX* » créé en 2009 ou encore « *Reading Luxembourg* » ; à ce sujet, il échet de noter que *music:LX* détenait un rôle précurseur dans le domaine du soutien étatique de la production culturelle. ».

Soumis au vote, le projet de rapport est adopté à la majorité des voix, M. Fred Keup (ADR) s'étant abstenu.

La Commission propose le modèle de base pour les discussions en séance plénière.

- 4. 7920** **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique**

La Présidente-Rapportrice se réfère au projet de rapport diffusé par courrier électronique le 28 novembre 2022.

En haut de la page 6, M. André Bauler (DP) propose de remplacer le mot « seront » par « soient ».

Soumis au vote, le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

La Commission propose le modèle 1 pour les discussions en séance plénière.

- 5. 7948 Projet de loi portant institution d'un congé culturel et modification :**
1° du Code du travail ;
2° de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ;
3° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux

La Présidente se réfère au projet de rapport diffusé par courrier électronique le 28 novembre 2022.

En réponse à M. André Bauler, il est confirmé, à titre d'exemple, qu'un professeur de musique, employé d'un conservatoire, pourra bénéficier d'un congé culturel, sous réserve de l'accord de son directeur, pour donner un concert à l'étranger.

Soumis au vote, le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

La Commission propose le modèle 1 pour les discussions en séance plénière.

6. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact